Vingt-Neuvième Année — N° 1856 Dix centimes Mardi 18 Janvier 1916

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN SOCIALISTE LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1re page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3e page, 1 fr.; en 4e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : ÉMILE LACROIX

Rédaction et Administration :
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94 TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction :

NOS SOLDATS AFRICAINS

A l'occasion de l'Assemblée générale d'une œuvre d'sssistance et en présence du Président de la République un éloquent hommage a été rendu à l'armée d'Afrique.

Les journaux.

Nous avons lu, comme tout le monde, avec joie et orgueil les éloges décernés aux vaillantes troupes d'Afrique par les voix autorisées de MM. Viviani, ministre de la justice, Colin et Broussais, sénateur et député d'Alger.

Honneur à tous ces braves !

M. le sénateur Colin a dit :

« Jusqu'ici, je ne vous ai parlé que des Algériens français ; mais ce serait un oubli aussi inexplicable qu'injuste, que de ne pas vous citer les braves indigènes que l'Algérie et la Tunisie ont envoyés combattre à leurs côtés. Les tirailleurs indigènes ont, dans cette guerre, maintenu leur réputation légendaire de bravoure. Vous connaissez tous le cas de ce tirailleur qui, séparé de ses camarades et égaré en Belgique, est retrouvé au bout de quarante-huit heures dans un village belge abandonné par la population. Il est là, seul, baïonnette au canon, en sentinelle sur la place du village ; et quand on lui demande ce qu'il fait :

« — Je garde le village ! » répond-il fièrement ; et il est certain que si les Allemands s'étaient présentés, il aurait défendu le village dont il avait assumé la garde, et se serait fait tuer plutôt que de se rendre. Ils sont légion, les traits de bravoure et d'héroïsme que relèvent les citati ns au « Journal Officiel ».

Ah ! oui, ils sont légion les traits de la bravoure et d'héroïsme de nos braves soldats musulmans. tunisiens, algériens ou marocains, mais cela ne les empêche pas d'être les éternelles dupes, les victimes des aigrefins de la finance, de la politique ou de la limonade qui ont jeté leur dévolu sur leurs biens.

Est-ce l'heure de rappeler les détails des scandales tunisiens, si magistralement décrits dans l'*Œuvre* hebdomadaire de Gustave Tevy n° 19 du 11 mai 1911 sous le titre : « Les pillards de la Tunisie » ?

Faut-il encore et toujours reparler des phosphates tunisiens, de Kalaâ-Djerda, dénoncés du haut de la tribune de la Chambre des Députés par notre ami Charles Dumas ?

Faut-il répéter que les quatre cents malheureux indigènes, dont plus de cent cinquante dans les tirailleurs servent la France, et se font tuer pour elle, si odieusement dépouillés, Pichon régnante, attendent encore aujourd'hui, plus de dix ans après le forfait, que justice leur soit rendue par la reprise de possession de leurs gisements de phosphate et des terres qui les entourent, qui sont entre les mains des boches de la *Banca Italiana* dont le représentant au sein de la Société des Phosphates Tunisiens est l'allemand Tœplitz, co-directeur de la dite banque ?

Faut-il rappeler les autres méfaits rapportés par l'ami Lagrosillière ?

Le gouvernement qui n'ignore rien de tous ces faits croit-il que de bonnes paroles suffisent ?

Nous demandons à ce gouvernement dont M. Viviani est précisément le Ministre de la Justice, un peu moins de fleurs de rhétorique, et un peu plus de justice pour les braves qui luttent vaillamment sur les champs de bataille pour le salut de la patrie comme il s'est plu à à le reconnaître et le proclamer.

Acta non verba, Monsieur le Ministre de la Justice, cela vaudra mieux et les maraudeurs au bagne, comme l'a si bien dit la *Dépêche de Toulouse*.

Je livre à vos méditations, M. le Ministre, cette partie de son article :

« La vérité est que, par intérêt quelquefois, par faiblesse le plus souvent, on a laissé la bande des tripoteurs et des trafiquants qui est de toutes les époques et de tous les régimes se tailler une place trop large dans l'ombre même du pouvoir. Il n'y a pas de liaisons dangereuses qu'en amour ; il y en a aussi en politique. Les liaisons dangereuses ont fait beaucoup de tort à certains de nos parlementaires. Elles finiraient par en faire au parlementarisme lui-même si l'on n'y mettait bon ordre, et toute affaire cessante.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

Les Juifs Tunisiens et la Guerre

Nous sommes les premiers, à ce journal qui compte de nombreuses et sincères amitiés dans l'élément juif tunisien, à reconnaître que cette partie de notre population n'est pas guerrière pour un sou et ne ressemble en rien à nos compatriotes juifs de France.

Nous ne voulons pas nous attarder à rechercher ici d'où provient cette quasi-répulsion pour les armes à feu ou blanches qui fait que la grande majorité de cette population reste tranquillement ici à vaquer à ses occupations habituelles comme si la guerre ne l'intéressait pas du tout. Le sujet comporterait un développement que le format exigü de notre journal, par suite de la rareté du papier et de son prix très élevé, le double de celui du temps de paix, ne nous permet pas d'entreprendre.

Une chose cependant est certaine : c'est que le nombre des engagements correspond peu à celui de la population en état de porter les armes, s'il n'y avait cette répulsion pour les armes. Et puis, il y a aussi une autre cause, peut-être, raison majeure celle-là.

Les premiers engagés, au début de la guerre, quand notre pays dut soutenir le choc formidable de l'ennemi fortement préparé par l'attaque brusquée, furent très peu de temps après leur incorporation dirigés sur le front où le généralissime avait besoin de tous les hommes pour arrêter l'ennemi en marche sur Paris.

Mais depuis la victoire de la Marne, il en va autrement aujourd'hui. Chacun est à sa place et à son rang suivant ses aptitudes militaires et guerrières. Les non-valeurs, il s'en trouve malheureusement partout, restent cantonnés dans les dépôts en attendant des jours meilleurs ou une endurance reconnue aussi nos protégés israélites qui désirent servir leur patrie d'adoption n'ont plus à redouter l'envoi immédiat sur le front.

Mieux. Le Ministre de la Guerre par l'autorisation d'engagements spéciaux pour la durée de la guerre concilie tout le monde et permet à tous les concours de s'offrir. Chacun peut servir suivant sa profession et ses aptitudes. La liste des engagements spéciaux est longue, que les bonnes volontés la consultent dans les bureaux de recrutement.

Servir la France aujourd'hui n'est plus un devoir, c'est une obligation pour tout le monde.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Le « Palais »

Nous avons reçu le premier numéro du *Palais*, journal bi-mensuel de jurisprudence et d'informations judiciaires qui vient de paraître sous la direction de notre ami Victor Pietra, avocat ancien bâtonnier.

Nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

Interdiction de commerce avec l'ennemi

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'envoyer aux Chambres de Commerces la circulaire suivante qu'il signale à l'attention des intéressés :

« Mon attention a été appelée sur le fait que des maisons françaises d'exportation continueraient d'avoir à l'étranger des représentants ou des dépositaires de nationalité ennemie.

Je crois devoir rappeler, à cette occasion, qu'aux termes des décrets des 27 septembre 1914 et 7 novembre 1915, toute opération de commerce avec les sujets de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie est interdite.

En outre, la loi du 4 avril 1915, qui a donné des sanctions pénales à cette interdiction, dispose, par son article 1er, que «quiconque, en violation des prohibitions qui a été ou seront édictées, conclura ou tentera de conclure, exécutera ou tentera d'exécuter soit directement, soit par personne interposée, un acte de commerce ou une convention quelconque, soit avec un sujet d'une puissance ennemie ou avec une personne résidant sur son territoire, soit avec un agent de ce sujet ou de cette personne, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents à vingt mille francs, ou de l'une de ces peines seulement ».

J'ai l'honneur de vous prier de rappeler ces dispositions aux ressortissants de votre Compagnie, en leur faisant remarquer qu'elles sont applicables aux contrats de représentation ou de dépôt comme à toutes autres conventions.

Le Ministre du Commerce, de l'Industries, des Postes et des Télégraphes,
CLÉMENTEL.

Nos chasseurs d'Afrique en Serbie

Notre excellent confrère le *Courrier de Tunisie* publiait il y a un mois environ l'echo ci-dessous :

« A la suite du combat du 17 novembre à D..., l'escadron a reçu les félicitations officielles du général Bailloud, dans l'ordre du régiment du 20 novembre 1915.

8 régiment de chasseurs d'Afrique :

Le colonel a reçu du général Bailloud, commandant la 156e division une lettre contenant sa plus vive admiration pour la hardiesse et l'entrain que tous les officiers, gradés et cavaliers et en particulier le capitaine Bernard ont montrés dans toutes les reconnaissances qu'il leur a fait exécuter. Il proposera le capitaine Bernard pour une citation à l'ordre de la division.

Le colonel adresse à cet escadron et à son jeune chef, ses plus sincères félicitations et ses vifs remerciements pour les services qu'ils viennent ainsi de rendre à la France, et pour la glorieuse réputation qu'ils ont su, dès le premier jour, acquérir au 8e chasseurs (Le 4e escadron du 4e régiment, fait maintenant partie du 8e régiment) ».

Signé : MAUREL, colonel.

On sait que cet escadron, si brillamment commandé par le brave capitaine Bernard, comprend de nombreux tunisiens parmi lesquels Charles Gallini, de Fontbrune, Daninos, Bongarts, Crété, Ciavaldini, de Warren, de Matteis, Massini, Mossé, etc...

Il nous est agréable de constater que les jeunes cavaliers du 4e chasseurs ont su maintenir au feu les traditions de bravoure de leurs aînés. »

Nous sommes heureux d'apprendre et de porter à la connaissance de nos lecteurs que depuis l'escadron a été l'objet d'une nouvelle citation à l'ordre de la division.

Toutes nos félicitations aux jeunes chasseurs d'Afrique et à leur vaillant capitaine, c'est dans cette dernière opération que le jeune maréchal des logis Mossé a été blessé comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro.

Paul Lambert à Tunis

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à notre excellent ami et confrère Paul Lambert, lieutenant, commandant une formation sanitaire sur le front d'Alsace, venu passer une courte permission de huit jours dans sa famille.

Nous avons été heureux de le voir en bonne santé et plein d'espoir dans la victoire finale des alliés.

C'est avec une vraie joie patriotique qu'il est retourné à son poste près de la ligne du feu qu'il n'entend pas quitter tant que l'ennemi ne sera pas battu.

La « Victoire »

Depuis le 1er janvier Gustave Hervé a changé le titre de son journal la « Guerre Sociale » par celui de la « Victoire » et il nous explique pourquoi.

La « Victoire » aujourd'hui sonne mieux aux oreilles que la « Guerre Sociale », mais Hervé se trompe, à notre avis, quand il croit que l'union sacrée survivra à la guerre.

Si l'union sacrée devait consister à laisser les malandrins de tous poils et de tous calibres jouir en paix du fruit de leurs rapines, ou les malins d'accaparer la République pour continuer à s'y tailler de grosses tranches dans le bon gâteau de la princesse, en l'exploitant comme nous l'avons vu faire depuis quarante quatre ans alors oui la « Guerre Sociale » n'avait plus sa raison d'être.

Mais Hervé, croit-il sérieusement que la guerre aura assagi cette bande de coquins qui aujourd'hui n'ont pas cessé un instant leurs sales opérations ?

Non, Hervé, vous n'êtes point naïf à ce point et ceux qui depuis dix ans vous lisent pensent et comptent bien que votre plume acérée et mordante continuera avec le concours d'autres bons bougres l'œuvre entreprise dans la « Guerre Sociale » que vous serez fatalement obligé de faire reparaître après la Victoire, la vôtre et l'autre sur l'ennemi.

Prisonniers boches

L'Italie nous a chipé à leur passage chez elle 30.000 prisonniers austro-bulgaro-boches sur les 40.000 faits par les vaillants serbes. Elle les a dirigés sur la Sardaigne où elle va les employer à déssécher les marais qui rendent inhabitable la partie nord-ouest de l'île.

Mais cela ne veut pas dire que la Tunisie ne recevra pas bientôt un fort contingent de têtes carrées qui sous peu prendront le chemin de la Régence, mais ce ne seront plus les prisonniers des Serbes.

Des Serbes à Bizerte

Quelques centaines de soldats serbes sous le commandement d'une quarantaine de leurs officiers viennent d'arriver à Bizerte pour y être rééquipés, des pieds à la tête puis redirigés sur le front.

Nous saluons ces braves qui ont été reçus chaleureusement par nos autorités civiles et militaires et la population de Bizerte.

Que le séjour de la Tunisie leur soit

L'Agence HAVAS

fait de bonne et patriotique besogne

Par décision de M. Monier, président du tribunal civil de la Seine, sur réquisition conforme du parquet, les intérêts du boche Karl Russ, dans la succursale française de la société Suchard, dont le siège est en Suisse, ont été placés sous séquestre.

L'huissier Richard a été nommé séquestre.

D'après les journaux suisses les intérêts du boche Russ, gendre de feu Suchard, dans la société de ce nom, seraient d'environ *soixante dix* pour cent, les autres trente pour cent appartiendraient à des membres de la famille Suchard, on peut donc sans exagération affirmer que la société Suchard est devenue par droit de succession une firme boche bien qu'installée en Suisse et régie par les lois du pays.

Cependant l'Agence Havas n'a pas hésité à se charger de la publicité de repêchage du boche Russ.

Voici ce que nous lisons dans la « Tribune Bônoise » de notre excellent confrère Georges Candas :

Nous avons reçu de la succursale Havas à Tunis (1) un ordre, en date du 18 décembre, tendant à l'insertion de la note que la maison Suchard a publiée ces jours derniers dans « Le Temps », note dans laquelle cette maison essaie de détruire, sans y parvenir, les allégations qui ont été produites par le ministère des Affaires étrangères et qui la représentent comme dirigée par un prussien, M. Karl Russ, qui y possède d'importants capitaux.

Nous ne blâmons pas les journaux qui acceptent la publicité Suchard, c'est affaire à eux, mais il ne saurait nous convenir, à nous qui n'avons jamais cessé de réclamer la mise sous séquestre de cette maison, d'accepter d'elle la moindre publicité, quelque avantageuse qu'elle puisse être dans le présent ou le devenir dans l'avenir.

C'est la réponse que nous faisons à l'agence Havas.

Depuis, la décision du président de la Seine, a fait litière des arguments invoqués pour continuer en France un commerce productif.

Nous espérons avec la plupart de nos confrères que les commerçants auront assez de patriotisme au cœur pour refuser les produits de cette maison dont une partie de l'argent fourni va en Allemagne pour nous revenir sous forme de taubes, zeppelins, obus asphyxiants ou autres engins meurtriers.

En favorisant de leurs ordres cette maison suisso-boche, les commerçants font doublement une œuvre malsaine et criminelle qui n'a pas échappé aux parquets des tribunaux zoniers de la Haute Savoie et du pays de Gex qui s'apprêtent a prendre des décisions conformes avec la loi sur le commerce avec les ennemis.

Tous les chocolats suisses sont composés, à concurrence de 50 o|o, de sucre autrichien ou allemand en raison de leur bon marché.

Cette utilisation des sucres autrichiens et allemands a deux conséquences importantes comme dit notre excellent confrère le « Progrès de la Haute Savoie ».

La première, c'est qu'elle permet de vendre en France sous le couvert de produits fabriqués en Suisse des matières premières allemandes ou autrichiennes.

La seconde, c'est que grâce au bon marché de ces sucres, les maisons suisses font en Zone et dans toute la France aux maisons françaises une concurrence contre laquelle ces dernières ne peuvent pas lutter, pour l'excellent motif qu'entre les sucres employés par les unes et les autres, il y a une différence de prix en moins sur les sucres allemands ou autrichiens de plus de 30 CENTIMES.

Est-ce que nos parquets de l'intérieur qui ont des loisir depuis que les conseil de guerre assument en partie la répression des délits et crimes ne pourraient pas examiner de près ces questions où la loi ne trouve pas toujours pour compte ?

(1) Pourquoi cet ordre a-t-il été passé par Tunis et non par Alger?

agréable et qu'ils emportent de notre pays le meilleur souvenir tel est le vœu que nous formulons en leur adressant nos souhaits de bienvenue.

Le pays des poires

Serons-nous éternellement des poires ? Nous le craignons fort.

Deux délégués suisses de la croix-rouge sont en train de parcourir l'Afrique du Nord pour savoir comment nous traitons les prisonniers boches. Ces délégués ont été enchantés et feront part naturellement au gouvernement allemand de la façon généreuse dont nous traitons leurs bandits qui nous sont tombés sous les mains.

Mais les nôtres qui sont prisonniers en Allemagne, qui donc les visite et si les rapports disent la vérité pourquoi n'obtient-on pas un traitement égal, à celui que nous appliquons à ces misérables ?

Tous les malheureux qui reviennent de captivité, grands blessés ou civils rapatriés, disent de quelle façon ignoble ils ont été traités aussi bien sous le rapport de la nourriture que d'une discipline de fer. Et nous supportons cela, et nous continuons à engraisser leurs porcs et à les traiter comme ils ne l'étaient sûrement pas par les gradés de leur pays, alors qu'il serait si facile d'y mettre un terme par l'application d'un régime identique aussi bien sous le rapport de la nourriture que la discipline.

Prenez garde messieurs du gouvernement que nos malheureux captifs ne vous rendent responsables des misères qu'ils auront endurées et ne vous reprochent de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait fallu pour y mettre un terme.

Les Allemands seraient-ils à Bône ?

Nous trouvons dans la *Libre Parole* l'article ci-dessous que nous reproduisons sous les plus expresses réserves, en laissant à son auteur toute responsabilité, car nous avons peine à croire à un pareil langage dans la bouche d'un fonctionnaire français, serait-il issu d'Allemands.

Mais si les faits rapportés par notre vaillant confrère parisien étaient véridiques, nous espérons qu'une sévère sanction ne tarderait pas à frapper le fonctionnaire coupable que nous connaissons de longue date mais que nous n'aurions jamais cru capable de tenir un pareil langage aussi injurieux que nettement anti-français :

Les Allemands sont toujours à Noyon, mais seraient-ils à Bône sans que nul s'en soit aperçu ?

Nous savons qu'au début de la guerre, les Boches de Tirpitz avait bombardé Philippeville et Bône. Mais nous ignorions qu'un corps de débarquement se fût emparé de l'une ou l'autre de ces deux villes algériennes.

Et pourtant, ce qui se passe à Bône laisserait supposer qu'on nous a caché, à Paris, l'occupation de cette ville.

Entendons-nous ! Je sais bien que le mot de la fin de l'*Impromptu du paquetage*, de Maurice Donnay : « Ah ! tu n'as jamais vu de Boches ? Va à Paris, tu en verras ! » pourrait aussi s'appliquer à toutes les villes de France et d'Algérie, où l'espionnage boche est roi. Mais à Bône, il y a plus : on entend, dans la sous-préfecture de cette ville, des propos qui tendraient à faire croire qu'on se trouve dans une Kommandantur.

Un sieur Somnier, ou plutôt, un Herr Somner, administrateur détaché à la sous préfecture de Bône, reçoit un jour un canonnier-marin français retour de Serbie, qui vient formuler une réclamation pour une question d'allocation. Au cours de la conversation, ce sous-Malvy lui décoche :

« Je me f... pas mal que vous portiez la Croix de guerre et autres médailles en chocolat sur la poitrine ».

Ce marin existe ; il s'appelle Scultor et revenait de Serbie.

Somnier existe aussi.

Pardon ! riposte le cannonier-marin, si je porte la Croix de guerre, c'est que je l'ai gagnée !

— F...tez-moi le camp ! ou je vous f... dedans ! vocifière le représentant du sous-préfet.

Le cannonier Scultor est parti sans savoir pourquoi on avait refusé une allocation à son père, un ouvrier mineur âgé de soixante ans.

Un réserviste, M. E. F..., arrivé du front en permission, et inconscient du danger, affronta, quelques jours après, ce Herr Somnier, pour une autre réclamation. Il en reçut le compliment suivant :

— F...tez-moi le camp, vous aussi ! Et je me f... de votre front et de votre Joffre.

J'exagérais en appelant la sous-préfecture Bône une Kommandantur. Les autres Kommandanturs, celles de Lille, de Laon, de Lens et autres pays occupés manifestent au contraire une certaine admiration pour Joffre. Ce qui prouve que tous les Boches ne se ressemblent pas, car Somnier est Boche, lui aussi. Oui. M. Malvy ! Oui ! Vous qui luttez avec tant de zèle contre l'espionnage, s'il faut en croire votre plaidoyer adressé à M. Berthoulat, vous avez parmi vos subordonnés, à Bône, un Boche authentique, un Somnier qui s'appelle en réalité Somner (Théophile Sigisnond) et qui est fils d'un Allemand né à Linsenhofen, dans le Wurtemberg, le 10 mai 1820, et venu à Bône en 1850 pour être professeur de musique.

Je demandais en commençant :

Seraient-ils à Bône ?

Oui ! Malvy ! Ils y sont ! Ils font même partie de ta cohorte de fonctionnaires suspects. Et ce n'est là un secret ni militaire ni diplomatique. Somnier, fils de Boche, insulte nos vaillants soldats et leur admirable chef. Il touche, pour cela, des appointements du ministère de l'intérieu, comme fonctionnaire de la Kommandatur de Bône !

Jean DRAULT.

Des Juges militaires s. v. p.

Que pensez-vous, nous demande un de nos lecteurs, de la *terrible* condamnation infligée aux deux misérables petits juifs qui ont eu le triste courage de frapper un pauvre mutilé de guerre incapable de se défendre, dont la vaillance sur le front lui a valu médaille militaire et croix de guerre ?

Ce que nous en pensons, cher lecteur et ami, c'est que le cas aurait dû être soumis au Conseil de guerre puisqu'il s'agissait d'une agression contre un de nos soldats, qui, tambour battant, aurait infligé *au moins* deux ans de prison à ces deux chenapans.

Et c'eût été payer encore peu cher, car en Allemagne cela aurait valu plus que cela. Il est encore temps M. le Procureur de République, d'interjeter appel à minima de cet acquittement ou presque, qui a produit le plus fâcheux effet dans la colonie française.

Une nouvelle à la Wolff

Le journal *la Suisse* a publié samedi matin ce petit, mais méchant entrefilet :

« On a interdit hier matin la sortie des fruits à cidre. *Et il en a été détruit des milliers de kilos à la frontière.* Bien entendu, on n'en avait pas prévenu les intéressés, alors qu'il aurait été bien facile, semble-t-il, d'afficher devant les mairies les instructions... d'on ne sait pas qui...

« Combien M. Paul Jacquier, le sympathique député de Thonon, a raison de vouloir mettre un terme à ces incohérences ».

Notre confrère génevois, qui ne manque jamais une occasion d'être désagréable aux Savoyards, serait bien embarrassé de nous indiquer le lieu où ces fruits à cidre ont été détruits.

Ce n'est pas la première fois que la *Suisse* publie de ces nouvelles à la Wolff : Les laitiers de Ville-la-Grand jetant à la rue leur lait, les pêches jetées dans le Foron à Moillesulaz, sont des nouvelles aussi vraies que les Allemands sont à Paris. Il ne manque à l'entrefilet ci-dessus que ce refrain :

« Les femmes savoyardes qui comptaient sur ces quelques sous pour envoyer des provisions à leurs enfants qui se font tuer sur le front par des pruneaux à la tête ».

La Suisse, qui a eu cette année, au dire des journaux, une récolte superbe en fruits, ne doit pas encore en manquer, à moins que les produits savoyards soient destinés à remplacer ceux qui ont passé la frontière allemande. C'est ce que la *Suisse* ferait bien de nous dire.

Tout ceci se réglera plus tard, dit notre excellent confrère *le Progrès de la Haute-Savoie*.

Nouvelles de partout

Les militaires indigènes

L'attention du Ministre de la Guerre a été attirée sur les difficultés éprouvées par certains militaire indigènes susceptibles de bénéficier d'un congé de convalescence pour obtenir de leur famille un certificat d'hébergement.

En vue de remédier à cette situation le ministre a décidé qu'à l'avenir ce certificat sera remplacé par une note qui sera adressée par l'autorité militaire à l'autorité civile d'Algérie ou de Tunisie sans que le militaire indigène intéressé ait à provoquer une demande de la part de sa famille.

Dès la réception de cette note le gouverneur ou le résident général fera faire par l'autorité administrative locale l'enquête nécessaire pour savoir si la famille du militaire en cause désire l'héberger pendant sa convalescence et si elle est en situation de lui donner les soins que nécessité son état.

L'autorité administrative locale, après avoir inscrit sur la note les renseignements demandés et avoir fait ressortir, lorsqu'il y aura lieu, les inconvénients de l'envoi en congé des militaires intéressés la renverra directement au médecin-chef qui l'a établie.

Très bien. Mais lorsque la famille ne sera pas en situation d'héberger le soldat convalescent, qu'en fera-t-elle de celui-ci ?

Il nous semble qu'il y aurait une belle œuvre à accomplir en créant l'*Œuvre des Convalescents Indigènes* qui se chargerait d'héberger les convalescents dans quelque station du littoral méditerranéen jusqu'à complète et entière guérison. Ce serait une transition entre l'hôpital militaire et le front.

Ne pourrait-on trouver des locaux entre Toulon et Menton ?

L'agenda du P. L. M.

Ce magnifique agenda dont on peut dire sincèrement qu'il est une œuvre d'art est en vente au prix de 1.50.

Le public connait trop les jolies éditions auxquelles nous a habitué la Cie du P. L. M. pour qu'il soit besoin de faire à nos lecteurs l'éloge de ce nouveau volume, et lorsque nous disons qu'il constitue en librairie une œuvre d'art sans précédent, nous n'exagérons en rien.

Illustré de nombreux dessins humoristique et d'une quantité de gravures en couleurs hors texte, dont beaucoup représentent des sujets de la guerre, contenant en outre toute une série de jolies cartes postales à détacher, l'agenda 1915-1916 du P. L. M. élégamment relié, a sa place sur tous les bureaux et dans toutes les bibliothèques.

Nouveau commissaire central

A la suite d'un incident qui s'était produit voici longtemps entre un nos anciens confrères et le Directeur de la Sûreté publique, M. Léal, celui-ci s'était fait octroyer le titre de commissaire central ne pensant pas, sur le moment de la colère, que le nouveau titre allait diminuer sensiblement le rang élevé de chef de service qu'il détenait, souvent délégué par le secrétariat général. Par la suite il s'en mordit cruellementles doigts.

L'honorable M. Daver s'est bien gardé de tomber dans ce travers et depuis le départ de M. Léal la ville de Tunis était sans commissaire central.

Cette lacune vient d'être comblé par la nomination de M. Wirthinson, un magistat distingué et plein de tact, depuis longtemps en Tunisie, et qui, dans les délicates fonctions par lesquelles il est passé a su les remplir toutes à la satisfaction de ses chefs et du public.

Nous lui adressons nos sincèrds félicitations pour cet avancement mérité.

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Le gérant : J. Giannitrapani
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : **Tunis, Bizerte. Sfax, Sousse**
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : **3 o/o**
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de **5 francs par mois**

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS **hypothécaires** en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : **TUNIS-SOUSSE-SFAX**
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

SYPHILIS GUÉRISON DÉFINITIVE SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

CAMPAGNE OLÉICOLE
MOTEURS A PÉTROLE HORNSBY
de 5 à 15 HP
MATÉRIEL D'HUILERIE
disponibles à la
Maison R. WALLUT & Cie
99, rue de Portugal — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.
La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — *Services combinés avec les chemins de fer.*
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison *A. MODIGLIANI*
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Le Roi des Placements
Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1re classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

MAISONS RECOMMANDÉES
Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.
Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

TUNISIA-PALACE
TUNIS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER